

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2026

Nombre de membres : 11

Présents : 09

Votants : 09

L'an deux mille vingt six et le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CAMPANELLA Antoine, Maire.

Présents : MM. AGEST Alexandre (arrivé en cours de séance), CAYEUX Gérald, HEUGAS Sébastien, PEYRAN Guy-Gérard, Mmes AGUIRRE Jocelyne, BARBÉ Véronique, BLASQUIZ Stéphanie, FABRE Carine

Absents excusés :

Absents : M. LARCO Jean-Claude, Mme DARRIGRAND Justine

Stéphanie BLASQUIZ est nommée secrétaire de séance.

LISTE PRÉPARATOIRE À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Considérant qu'il convient de soumettre à l'administrateur général des Finances Publiques une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées à l'article 1650 susvisé,

Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt quatre noms,

le Conseil municipal, à l'unanimité, propose la liste des contribuables suivante :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
DEBAIG Jean	POCQ Geneviève
BARBÉ Véronique	COUILLET Marie-Christine
LABAT Xavier	FABRE Carine
RIGAL Annie	VACHER Cécile
BERNATHA-DUFAUR Françoise	GUIHARD Nicolas
PEYRAN Guy-Gérard	HEUGAS Sandy
LAULHE Bernadette	DARRACQ Jean-Jacques
HILLOU Christine	PETIT Sébastien
ALVES Jean	CAMGUILHEM Bernard
LAULHE Jérôme	BERNATHA-DUFAUR Jean
TERRADE Eveline	TURE Jean-Jacques
PETRAU Séverine	LAUDETTE Annie

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION COMMUNE DE GUINARTHE-PARENTIES :

M. le Maire présente la convention mise à jour par la Commune de Guinarthe-Parenties pour la mise à disposition du matériel et du véhicule.

La convention est acceptée à l'unanimité.

CONVENTION OFFICE 64 :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement avec l'Office 64 de la convention de gestion en flux de réservation, permettant une attribution des logements sociaux au fil des disponibilités.

MAISON D'ACCUEIL :

Les avenants de travaux pour les lots sont acceptés à l'unanimité :

- travaux supplémentaires pour angle : 3 200,00 € HT
- travaux supplémentaires d'assainissement : 2 078,00 € HT

ECHANGE DE TERRAIN :

M. le Maire présente la proposition d'échange de terrain de M. Jean-Jacques AGEST.

Il informe du projet de liaison entre l'église-cimetière et le cimetière dit proptestant.

La Commune céderait le terrain en rose à M. AGEST en contrepartie de celui en jaune (agrandissement possible du cimetière dit protestant).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet échange.

MODIFICATION DE LA VITESSE DE CIRCULATION SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE (RUE CAMINAOU)

M. le Maire a rencontré le responsable du Service du Département.

La pose de dos d'âne ou coussins est impossible.

Les propositions faites sont :

- 50 km/h de l'entrée du village au dos d'âne devant chez Mme Darrigrand
- 30 km/h du dos d'âne devant chez Mme Darrigrand jusqu'au pont
- une chicane pour rétrécir devant l'ancienne auberge Labat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

Arrivée de M. AGEST.

SUBVENTION AU SCAN BASKET :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 50 € au SCAN.

MOTION D'OPPOSITION À L'UTILISATION INTENSIVE DE LA BIOMASSE DU SUD-OUEST POUR PRODUIRE DU CARBURANT

Mme BARBÉ donne lecture de la motion sur le projet E-CHO proposée par Forêt bien commun.

- Vu la multiplication de projets qui projettent d'utiliser la biomasse forestière du sud-ouest pour des projets de production de carburant et répondant à la demande citoyenne légitime de prise de position des communes concernées, et notamment celle des communes rurales et forestières,
- Après étude et discussion autour du projet dit «E-CHO» porté par l'entreprise Elyse Énergy et qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand Sud-Ouest,

le Conseil municipal se déclare défavorable, par 8 voix pour et 1 abstention, au type de projet industriel qui projette d'utiliser la biomasse forestière pour produire du carburant et exprime son opposition au projet industriel E-CHO porté par l'entreprise Élyse Énergy.

QUESTIONS DIVERSES

Comité des Fêtes : le Conseil municipal, par 7 voix pour (2 conseillers ne prennent pas part au vote), donne un avis favorable à l'ouverture du débit de boissons temporaire jusqu'à 2 h pendant les 2 jours de festivité.

La séance est levée à 22 heures 40.